



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 JUIN 2017**

**DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM**

MAIRE

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **CINQUIÈME** jour du mois de **JUIN** de l'an **DEUX-MILLE-DIX-SEPT**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

SONT PRÉSENTS Madame et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Nicholas Ouellet, Wayne Stratton, Frances Bonenfant et Guy Ouellet.

Le conseiller *André-Jean Bédard* étant absent.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

La directrice générale et greffière par intérim, Me Karine Duhamel, est également présente conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 3 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2.0

2017-06-8205

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

3.0

2017-06-8206

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

Il est proposé par Wayne Stratton

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 et de la séance extraordinaire du 29 mai 2017 soient acceptés tels que déposés.

ADOPTÉE

3.01

Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)

Note :

Aucun sujet ou question n'est apporté à la directrice générale et greffière par intérim, Me Karine Duhamel, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 JUIN 2017**

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

<u>3.02</u>	<p><u>Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.02)</u></p> <p>Note :</p> <p>Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.</p>				
<u>4.0</u>	<p><u>RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)</u></p>				
<u>4.01</u>	<p><u>Rapport des délégations de pouvoir (4.01)</u></p> <p>La directrice générale et greffière par intérim dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de mai 2017 conformément à l'article 555.1 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> et au Règlement n° 2009-120 de la Ville, lesquels sont joints à la présente sous l'Annexe A. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 70%;">Karine Duhamel :</td> <td style="text-align: right;">5 956.54 \$</td> </tr> <tr> <td>Christopher Goodsell :</td> <td style="text-align: right;">867.99 \$</td> </tr> </table>	Karine Duhamel :	5 956.54 \$	Christopher Goodsell :	867.99 \$
Karine Duhamel :	5 956.54 \$				
Christopher Goodsell :	867.99 \$				
<u>4.02</u>	<p><u>Rapport des revenus et des dépenses (4.02)</u></p> <p>La directrice générale et greffière par intérim dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai de l'an 2017, lequel est joint à la présente sous l'Annexe B.</p>				
<u>5.0</u>	<p><u>PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)</u></p> <p>Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la <i>Loi sur les cités et villes</i>.</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">NOM</th> <th style="text-align: left;">SUJET</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>V. Lewis</td> <td>Projet éolien au Vermont</td> </tr> </tbody> </table>	NOM	SUJET	V. Lewis	Projet éolien au Vermont
NOM	SUJET				
V. Lewis	Projet éolien au Vermont				
<u>6.0</u>	<p><u>GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)</u></p>				
<u>6.01</u> <u>2017-06-8207</u>	<p><u>Comptes payés et à payer (6.01)</u></p> <p><i>Il est proposé par Frances Bonenfant Appuyé par Paul Stuart Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)</i></p> <p>QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'Annexe C. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 70%;">Comptes payés en mai 2017 :</td> <td style="text-align: right;">32 118.45 \$</td> </tr> <tr> <td>Comptes à payer en juin 2017 :</td> <td style="text-align: right;">130 384.18 \$</td> </tr> </table> <p>ADOPTÉE</p>	Comptes payés en mai 2017 :	32 118.45 \$	Comptes à payer en juin 2017 :	130 384.18 \$
Comptes payés en mai 2017 :	32 118.45 \$				
Comptes à payer en juin 2017 :	130 384.18 \$				



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 JUIN 2017**

**DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM**

MAIRE

<p><u>6.02</u></p>	<p><u>Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)</u></p> <p>Note :</p> <p>La directrice générale et greffière par intérim dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2016 et précédentes, mise à jour en date du 31 mai 2017, jointe à la présente en Annexe D.</p>
<p><u>6.03</u> <u>2017-06-8208</u></p>	<p><u>Gestion des documents et des archives de la municipalité : élimination de documents inactifs (6.03)</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE Monsieur Michel Hamel, de la firme H.B. Archivistes, a soumis à la directrice générale et greffière par intérim la liste de destruction des documents inactifs de la Ville préparée conformément au calendrier de conservation de la Ville et jointe à la présente en Annexe E;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les documents inactifs à conserver en permanence ont été dûment archivés et qu'il y a lieu d'éliminer les documents inactifs de la Ville en application de la liste préparée à cet effet;</p> <p><i>Il est proposé par Frances Bonenfant Appuyé par Nicholas Ouellet Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)</i></p> <p>QUE le conseil autorise la destruction des documents inactifs de la Ville en application de la liste préparée à cet effet par Monsieur Michel Hamel de la firme H.B. Archivistes et jointe à la présente en Annexe E.</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p><u>6.04</u> <u>2017-06-8209</u></p>	<p><u>Octroi d'un soutien financier à l'Église Sacré-Cœur (6.04)</u></p> <p><i>Il est proposé par Guy Ouellet Appuyé par Françoise Bonenfant Et unanimement résolu par voix exprimées (3 pour, 2 contre)</i></p> <p>QUE le conseil octroie un don d'un montant de 2 500 \$ à l'Église Sacré-Cœur en vue des rénovations majeures que doit réaliser l'institution pour assurer la pérennité du bâtiment. Le montant de la dépense est à prévoir au budget Administration.</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p><u>6.05</u> <u>2017-06-8210</u></p>	<p><u>Embauche de Maître Valérie Manseau à titre de greffière – Poste permanent (6.05)</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la greffière, Maître Jessica Tanguay, a quitté ses fonctions le 29 novembre 2016;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'un comité d'embauche a rencontré des candidats en entrevue et que leur choix s'est arrêté sur Maître Valérie Manseau;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'une proposition sur les conditions et modalités d'emploi, conforme à la politique salariale en vigueur, a été soumise à la candidate et que celle-ci l'a acceptée;</p> <p><i>Il est proposé par Frances Bonenfant Appuyé par Nicholas Ouellet Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)</i></p>



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 JUIN 2017**

**DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM**

MAIRE

QUE le conseil nomme et embauche Maître Valérie Manseau à titre de greffière, le tout conformément aux modalités d'emploi discutées et acceptées par les parties, lesquelles sont décrites au contrat de l'employée, déposé à son dossier. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Greffe.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de travail avec Maître Valérie Manseau.

ADOPTÉE

7.0

LÉGISLATION (7.0)

7.01

2017-06-8211

Règlement n° 2016-191-17-02 amendant le règlement n° RU-2016-191 et ses amendements relatifs au stationnement et à la gestion des voies publiques - Adoption (7.01)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)

9.0

TRAVAUX PUBLICS (9.0)

10.0

HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)

10.01

2017-06-8212

Octroi d'un mandat de services professionnels d'ingénierie pour la mise à niveau des trois (3) stations de traitement des eaux usées – Appel d'offres n° 2017-60 (10.01)

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière par intérim a lancé, le 28 avril 2017, l'appel d'offres public n° 2017-60 pour l'octroi d'un mandat de services professionnels d'ingénierie pour la mise à niveau des trois (3) stations de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'un avis à cet effet a été publié dans l'édition du 26 avril 2017 du journal le *Refllet du Lac* ainsi que dans le site Internet du système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 28 avril 2017 sous le numéro de référence 1070046;

CONSIDÉRANT QU'un addenda a été émis le 17 mai 2017 et publié dans le site Internet du système électronique d'appel d'offres (SÉAO);

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière par intérim a procédé à l'ouverture publique des soumissions le 26 mai 2017 à 10 h 01;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues, soit celles des entreprises Asisto, Les Consultants S.M. et EXP;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions et qu'elles étaient toutes conformes;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 JUIN 2017**

**DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM**

MAIRE

CONSIDÉRANT QU'après étude par le comité, les trois soumissionnaires ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points, ce qui a permis l'ouverture des enveloppes scellées contenant l'offre de prix aux montants suivants, lesquels incluent les taxes :

- Asisto : 260 993.25 \$
- Les Consultants S.M. : 358 147.13 \$
- EXP : 283 643.33 \$

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire du comité de sélection a remis son rapport au conseil municipal conformément à l'article 573.1.0.12 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Wayne Stratton

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil, après avoir pris connaissance du rapport de la secrétaire du comité de sélection, octroie le contrat relatif au mandat de services professionnels d'ingénierie pour la mise à niveau des trois (3) stations de traitement des eaux usées au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final soit la firme EXP pour la somme totale de **283 643.33 \$**, taxes incluses et ce, selon les spécifications du devis soumis par la Ville. Le montant de la dépense est approprié au budget Hygiène du milieu.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville le contrat relatif à ce mandat, le tout selon les termes et conditions établis.

ADOPTÉE

11.0

LOISIRS ET CULTURE (11.0)

11.01

2017-06-8213

Course relais du Lac Memphrémagog : autorisation de passage (11.01)

CONSIDÉRANT QUE le caractère annuel de la demande d'autorisation;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise le passage des coureurs sur le territoire de la Ville dans le cadre de la course relais du Lac Memphrémagog qui se tiendra le 23 septembre 2017.

ADOPTÉE

11.02

2017-06-8214

Résolution complémentaire à la résolution 2017-05-8174 intitulée « Entente entre la Ville de Stanstead et l'Association des loisirs pour l'embauche de moniteurs, d'un coordonnateur et pour la mise en œuvre générale du « Projet été 2017 » (11.02)

CONSIDÉRANT QUE le conseil approuvait à la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017, par la résolution 2017-05-8174, l'embauche de différents employés pour le camp de jour;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 JUIN 2017**

**DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM**

MAIRE

CONSIDÉRANT QU'en complémentarité à cette résolution, il a lieu de confirmer l'embauche de Madame Béatrice Bouchard, laquelle agira à titre de monitrice et de sauveteuse pour le camp de jour;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil confirme l'embauche de Madame Béatrice Bouchard à titre de monitrice et de sauveteuse dans le cadre du camp de jour.

ADOPTÉE

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)

12.01

2017-06-8215

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (12.01)

Note :

La directrice générale et greffière par intérim dépose le procès-verbal de la séance du C.C.U. ayant eu lieu le 24 mai 2017.

12.02

Dépôt du rapport mensuel pour les permis émis pendant le mois précédent (12.02)

Note :

La directrice générale et greffière par intérim dépose aux membres du conseil le rapport mensuel concernant les permis émis pendant le mois de mai 2017.

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)

Copie de la correspondance a été remise aux membres du conseil.

14.0

VARIA (14.0)

15.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

NOM

SUJET

T. Gaulin

Musée du granit et information touristique

16.0

POINTS EN SUSPENS (16.0)

17.0

2017-06-8216

LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 JUIN 2017**

**DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM**

MAIRE

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 19 h 42.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

Philippe Dutil,
Maire

Me Karine Duhamel,
Directrice générale et greffière par intérim